



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**N° 12-20**

**BULLETIN D'INFORMATION  
ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**



**DE LA PRÉFECTURE DE LA MARNE**

**du 22 décembre 2023**

**AVIS ET PUBLICATION :**

- PRÉFECTURE :
  - Cabinet

*Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (rubrique - Publications).*

# **SOMMAIRE**

**PRÉFECTURE DE LA MARNE**

**Cabinet**

**p 3**

Châlons-en-Champagne, le 22 décembre 2023

Arrêté portant extension de la zone d'attente temporaire sur la commune de Vatry

Le préfet du département de la Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre Nationale du Mérite,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 341-1 et suivants, R. 341 e suivants relatifs aux zones d'attente ;

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de Monsieur Henri PREVOST en qualité de préfet du département de la Marne publié au journal officiel de la République française du 17 mars 2022 ;

Vu l'arrêté du 22 février 2023 de création de la zone d'attente de l'aéroport de Châlons-Vatry ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 portant extension de la zone d'attente temporaire sur la commune de Vatry ;

Vu l'arrivée importante de ressortissants étrangers constatée le 21 décembre 2023 à l'aéroport de Châlons-Vatry ;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Marne ;

#### ARRETE

Article 1 : La zone d'attente de l'aéroport de Châlons-Vatry dont la délimitation est définie par l'arrêté du 22 février 2023 susvisé, étendue par l'arrêté du 21 décembre 2023 susvisé également, est étendue à l'espace attenant à l'aérogare passagers spécifiquement dédié à des espaces sanitaires.

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Marne, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de cabinet,



David BERTHOU